

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 septembre 2012

CRÉATION DES EMPLOIS D'AVENIR - (N° 148)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 117

présenté par
M. Germain

ARTICLE 2

À l'alinéa 15, substituer aux mots :

« des emplois »

les mots :

« d'un étudiant au titre d'un emploi ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.